

Image not found or type unknown



garantie sur produit remplacé?

Par **naro**, le **29/09/2012** à **11:51**

Bonjour

J'ai acheté en mars 2011 une pompe de puits sur un site internet qui a présenté des défauts en faisant disjoncter mon tableau électrique. Ayant averti le vendeur, ils ont procédé le 16 septembre 2011 au remplacement.

Le 10 Septembre 2012, à nouveau le même problème, je les recontacte mais ils me répondent que la garantie courant à partir de mars, elle ne peut être échangée. Je voulais savoir s'ils ont le droit de faire courir la garantie du nouvel appareil à la date d'achat ou si la garantie du nouvel appareil court à partir de Septembre 2011?

Bien cordialement